

# ÉLECTIONS FÉDÉRALES 2019

Consultation des candidats et  
candidates à l'échelle provinciale



**AFMNB**

Association francophone  
des municipalités du Nouveau-Brunswick

## INFORMATION GÉNÉRALE

**Nom :**

**Prénom :**

**Parti politique représenté lors des élections fédérales 2019 :**

**Circonscription :**

**Téléphone :**

**Courriel :**

**Site web :**

**Facebook :**

**Twitter :**

## POUR REMPLIR LE FORMULAIRE

1. Saisissez vos réponses directement dans le formulaire. Vous pouvez à tout moment réinitialiser l'ensemble des champs en appuyant sur le bouton « Réinitialiser le formulaire » qui apparaît au bas de cette page et à la fin du formulaire
2. Appuyer sur le bouton « Enregistrer sous » et sélectionnez un fichier sur votre ordinateur pour enregistrer les informations que vous avez saisi.
3. Renvoyez-nous par courriel le formulaire rempli à l'adresse [afmnb@afmnb.org](mailto:afmnb@afmnb.org) avant le 30 septembre 16h.

Il vous est également possible d'imprimer une copie du formulaire en appuyant sur le bouton « imprimer » qui apparaît au bas de la page et à la fin du document

## INFRASTRUCTURES

À l'échelle nationale, **les gouvernements municipaux possèdent près de 60% des infrastructures publiques** qui soutiennent l'économie nationale et la qualité de vie des Canadiens, mais **ne récoltent que 10 cents de chaque dollar prélevé en taxes et impôts au pays**. Les gouvernements municipaux sont donc dépendants des divers programmes de financements existants pour maintenir leurs infrastructures en état. Elles sont de plus encouragées à mettre en place des plans de gestions des actifs afin de gérer efficacement leurs infrastructures.

L'entente bilatérale intégrée (EBI ou « *Plan investir au Canada* »), signée entre le 15 mars 2018 entre le gouvernement fédéral et provincial pour un montant de 673 millions de dollars sur 10 ans, est un premier pas destiné à donner les moyens aux gouvernements municipaux de maintenir leurs infrastructures. Ce programme de financement, qui comprend 4 volets (Transport en commun - Infrastructure verte – Infrastructures communautaires, culturelles et récréatives – Infrastructures des collectivités rurales et nordiques), nécessite une participation financière de chaque palier de gouvernement pour que les projets aillent de l'avant. Bien que tous les critères ne soient pas adaptés au contexte néo-brunswickois, les % de participation contenus dans l'entente pour le fédéral (entre 40 et 60%) et le provincial (33.33%) laissent entrevoir la possibilité aux municipalités de pouvoir financer des projets à des coûts abordables.

Toutefois, si la province ne met pas sa participation prévue dans l'entente (33.33% du coût des projets), les municipalités ne peuvent pas accéder à la portion de financement du fédéral.



**Les municipalités demandent : Des financements stables et prévisibles pour gérer efficacement leurs infrastructures**

- Les municipalités doivent mettre en place des plans de gestion des actifs municipaux (PGAM), qui permettront de chiffrer plus précisément leur déficit en termes d'infrastructures. Une fois ces déficits connus, seriez-vous prêt à mettre en place des programmes qui donneraient aux municipalités les moyens financiers de les entretenir?

OUI

NON

- Si la province n'investit pas sa part dans les programmes d'infrastructures à coût partagés (EBI), les municipalités n'ont pas accès aux fonds du programme. Dans ce cas-ci, seriez-vous prêt à entamer une révision des ententes et à mettre en place une distribution « directe » des fonds aux municipalités?

OUI

NON

- Le volet transport en commun de l'EBI ne s'adresse qu'à 4 municipalités au NB, déjà déterminées dans l'entente, bloquant ainsi l'accès à ce fonds au reste des municipalités de la province et ne leur permettant pas d'avoir accès à l'aide nécessaire pour mettre en place ce type de services pour leur population. Quelles solutions envisageriez-vous?

## FONDS DE LA TAXE SUR L'ESSENCE

Le fonds de la taxe sur l'essence (FTE), établi en 2005 pour donner suite à des demandes des municipalités à travers le pays via la Fédération canadienne des municipalités (FCM), est un fonds permanent, indexé, alloué directement aux municipalités et qui est distribué par l'intermédiaire des provinces et des territoires afin de soutenir des investissements stratégiques dans les infrastructures. Il offre aux gouvernements municipaux **une source de financement stable et prévisible**, basée sur leur population, qui facilite la planification.

Alors que le fonds était initialement lié aux revenus que tire le gouvernement fédéral de la vente sur l'essence, il est devenu un fonds permanent en 2011, gardant son appellation malgré qu'il n'y fût plus lié. Il permet de financer une grande variété de projets qui ont une incidence directe sur la vie des Canadiens, tels des rénovations de routes, des systèmes d'évacuation des eaux pluviales ou usées, des rampes d'accès à des bâtiments publics pour des personnes à mobilité réduite.

L'annonce faite lors du budget fédéral 2019 de doubler le montant du FTE pour la prochaine année est une réponse directe aux demandes des municipalités qui ont besoin de davantage de stabilité et de prévisibilité. De nombreux projets mis de côté ont ainsi pu reprendre dans de nombreuses communautés, atténuant l'effet des réductions budgétaires en infrastructures annoncées le même jour par la province.



**Les municipalités demandent : Que le transfert du Fonds de la taxe sur l'essence soit doublé de façon permanente et assorti d'un taux de croissance annuel qui reflète davantage la croissance économique à long terme (3.5%)**

- Les municipalités ont besoin de financements stables et prévisibles afin de gérer efficacement leurs infrastructures. Seriez-vous prêt à soutenir et supporter une mesure visant à doubler les versements faits aux municipalités dans le cadre du FTE de façon permanente et à indexer son montant annuellement de 3.5%?

OUI

NON



## CONCRÈTEMENT...



Le village de Le Goulet a pu compter sur le Fonds de la taxe sur l'essence afin de procéder à des rénovations sanitaires sur son territoire. Ainsi, la totalité des recettes provenant de ce fonds, soit 283 000\$, a été investie en 2017 et 2018 pour nettoyer et réparer les drains et le système d'évacuation des eaux pluviales, notamment avec l'installation de deux grosses pompes. Les deux tiers des travaux sur les trois kilomètres de la rue Principale ont été réalisés. Le village était dans l'expectative, en juin, de connaître le montant du FTE qui lui serait versé, en vue d'achever le kilomètre restant. La direction de Le Goulet révèle que sans cette source de financement, elle n'aurait pas eu les moyens financiers d'exécuter cette restauration. À noter que cette année, son budget opérationnel s'élève à près de 662 000\$.



La communauté rurale de Kedgwick se trouve au cœur des Appalaches dans le nord-ouest de la province. Grâce au Fonds de la taxe sur l'essence, l'aréna de la municipalité, construite il y a 30 ans, est maintenant accessible aux personnes à mobilité réduite. En effet, une rampe d'accès a été aménagée à l'entrée du centre de loisirs, au coût de 62 100\$, permettant ainsi à la communauté rurale d'être plus inclusive en ce qui a trait aux activités qui s'y déroulent.

## CANNABIS

Avec la légalisation de la vente du cannabis récréatif en octobre 2018, tous les ordres de gouvernement ont dû faire face à de nouveaux défis.

**Les gouvernements municipaux sont en première ligne** dans les collectivités où les produits du cannabis sont fabriqués, vendus et consommés légalement. Pour ces gouvernements, la légalisation du cannabis est synonyme de nouveaux règlements municipaux et de nouvelles procédures pour les services de police locaux et de nombreux autres services sont impactés. Leurs nouvelles responsabilités touchent le zonage, les permis commerciaux et les interventions en cas de plaintes de nuisance.

À ce jour, le programme fédéral de financement de 81 millions de dollars, qui devait soutenir financièrement les provinces, territoires et les municipalités durant 5 ans dans les mesures d'adaptions reliées à la sécurité publique et à la sécurité routière n'est toujours pas mis en place.

La taxe d'accise sur le cannabis est un **nouvel outil fiscal qui devrait profiter à tous les paliers de gouvernements**, or le partage de ces revenus ne s'effectue, au Nouveau-Brunswick, qu'entre le gouvernement fédéral et provincial. Les gouvernements municipaux sont donc privés d'une nouvelle source de revenus, qui leur était pourtant promise. Lorsque le gouvernement fédéral a déclaré le 13 décembre 2017 vouloir remettre 75% des revenus de la taxe d'accise aux provinces et territoires (au lieu de 50% initialement), l'objectif annoncé était qu'une partie de ses revenus se rende jusqu'aux municipalités afin « *de tenir cette substance loin des enfants et garder les profits hors des mains des criminels* ».



**Les municipalités demandent : 33% des revenus de la taxe d'accise sur la vente du cannabis; et que le gouvernement fédéral respecte son engagement consistant à verser aux municipalités 81 millions de dollars sur 5 ans pour renforcer les capacités des corps policiers dans la gestion des enjeux liés à la légalisation de la vente du cannabis**

- Si aucun accord de répartition des revenus de la taxe d'accise n'est signé entre la province et les municipalités, seriez-vous favorable à la mise en place d'un transfert direct du fédéral aux municipalités sur le même modèle que le Fonds de la taxe sur l'essence?

OUI

NON

- Prévoyez-vous appuyer le maintien et la mise en place du fonds d'adaptation dans les mesures reliées à la sécurité publique et sécurité routière pour une durée de 5 ans?

OUI

NON

## IMMIGRATION

La province du Nouveau-Brunswick fait face à un défi démographique sans précédent. Le vieillissement de la population et l'exode des jeunes diplômés dans d'autres provinces ont pour conséquence de diminuer la population active de la province et de créer des problèmes de recrutement de main-d'œuvre pour les entreprises. De nombreux économistes et de nombreuses études tirent la sonnette d'alarme quant à cette situation, et avancent qu'il faudrait au bas mot **7 500 nouveaux arrivants par an, soit 1% de la population de la province**, pour combler ce déficit. De plus, alors que la population francophone de la province compte pour environ un tiers de la population totale, l'immigration francophone ne compte que pour **moins de 20% des nouveaux arrivants** dans la province.

Les défis démographiques ont des répercussions dans la vie de tous les jours des Néo-Brunswickois, puisque des communautés ne peuvent pas se développer et voient leurs services essentiels être réduits ou coupés par manque de main d'œuvre.

Une première réponse à cette problématique est apparue avec le lancement le 27 janvier 2017 du **Programme pilote atlantique en immigration (PPAI)** pour une période de trois ans. Ce programme a été un succès pour notre province, puisque notre quota de place alloué en 2018, initialement fixé à 646 candidats, s'est finalement élevé à 1108. Ce programme a été renouvelé pour une période de 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2021, mais le nombre de places allouées à la province est insuffisant pour répondre à la demande croissante des employeurs.



**Les municipalités demandent : Que les quotas d'immigration réservés au Nouveau-Brunswick soient augmentés de façon significative, afin de permettre une croissance démographique annuelle; Que la spécificité linguistique de la province (1/3 de francophones) soit respectée et se reflète dans la proportion de nouveaux arrivants ayant le français comme langue première.**

- Seriez-vous prêt à intervenir afin que les quotas d'immigrants attribués au NB soient augmentés de façon significative?

OUI

NON

- La population francophone représente le tiers de la population de la province. Afin de permettre de préserver cet équilibre linguistique, propre à notre province, il est nécessaire de mettre en place une gestion **par** et **pour** les francophones. Est-ce que vous appuieriez la mise en place d'une dualité linguistique en immigration au niveau provincial, qui serait appuyé par programme fédéral spécifique à l'immigration francophone?

OUI

NON

# ÉLECTIONS FÉDÉRALES 2019

Consultation des candidats et candidates à  
l'échelle provinciale

## COMMENTAIRES

Si vous voulez nous faire part d'informations importantes ou avez des commentaires à formuler, nous vous remercions d'utiliser l'espace ci-dessous.

## POUR NOUS JOINDRE

### Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick

Adresse postale :

702 rue Principale, Bur. 322  
Petit-Rocher, N.-B. E8J 1V1

Tél.: (506) 542-2622  
Télééc.: (506) 542-2618

Adresse provisoire du bureau :

875, Avenue St-Pierre  
Bathurst, N.-B. E2A 2Z1

Courriel : [afmnb@afmnb.org](mailto:afmnb@afmnb.org)  
[www.afmnb.org](http://www.afmnb.org)